

[Library ebook] File size: 44.Mb

Le châtiment du crime au Moyen ge: xiie-xvie sicles



Par Nicole Gonthier
*ebooks | Download PDF | *ePub | DOC*
| audiobook

Dtails sur le produit Rang parmi les
ventes : #164085 dans eBooksPubli le:
2015-02-23Sorti le: 2015-02-23Format:
Ebook Kindle

[Library ebook] Le chtiment du crime au
Moyen ge: xiie-xvie sicles

**Par Nicole Gonthier : Le chtiment du
crime au Moyen ge: xiie-xvie sicles** before
purchasing it in order to gage whether or not
it would be worth my time, and all praised
Le chtiment du crime au Moyen ge: xiie-
xvie sicles:

Download

Read Online

Description :

Prsentation de l'diteurO s'achve le dlit ? O commence le crime ? Avant d'apprhender la question de la
criminalit, ce phnomne inhrent toute socit humaine, les dtenteurs de l'autorit, au cours du Moyen ge,
cherchent qualifier le crime plus prcisment, partir des donnes juridiques - coutumires, canoniques et civiles
dont ils disposent. Le crime dsign, des mesures de prvention tentent de rduire le nombre des criminels
potentiels. Grande confiance est faite l'ducation, celle des parents, ds la premire enfance, celle des hommes
d'glise auprs de leurs ouailles? celle que dploient aux yeux des citoyens les diverses pnalits publiquement

infliges. Des contraintes policières visent désarmer les populations et réduire les déplacements ou les rassemblements suspects. L'ensemble de cette prévention comporte toutefois des lacunes liées aux manques de moyens ou aux principes qui l'inspirent. Quand la prévention a échoué, la justice s'abat sur les criminels. Une gamme très ouverte de pénalités, privilégiant les peines corporelles, gradue finement la signification de sanctions, de la simple compensation d'un dol à la marque d'infamie qui exclut définitivement le coupable, de la fustigation à la mutilation, voire la peine capitale. Les variantes observées dans l'application de ces peines sont motivées par des considérations philosophiques, religieuses et politiques ou entrent en débat sur l'intention, le niveau de conscience et de responsabilité, de caractère dangereux et pervers du criminel et même - avant l'ère de la toute puissance médiatique - des réflexions sur l'aspect scandaleux du crime. Plus l'État s'organise comme le garant de la paix, de l'ordre, du Bien Commun, plus les pénalités véhiculent un message à la fois politique et théologique. Assimilé au pécheur, au rebelle contre Dieu, le criminel ne doit pas seulement payer une dette, il doit demander son pardon, se purger d'une faute majeure contre la souveraineté du prince et contre son Créateur. De supplices en supplices, on passe progressivement de la sanction pénale aux notions de punitions et de châtiment. Selon une telle analyse la réinsertion du criminel paraît compromise. Elle ne dépend que de la miséricorde salvatrice du prince, don gratuit qui passe outre les règles purement judiciaires. Démonstrations cruelles de l'implacable justice et grâces généreuses se conjuguent ainsi pour faire de l'appareil pénal un instrument de pouvoir absolu.